



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial **SOUFRE OR BRUN**

Nom du produit **SOUFROR**

Substance pure /préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide

Utilisation grand public Emploi autorisé dans les jardins

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **OR BRUN S.A.S.**
146, Route de Beauvoir
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS
Tél : + 33 (0)4 78 90 68 66 ou +33 (0)2 51 58 28 26
Fax : + 33 (0)4 78 90 52 64 ou +33 (0)2 51 59 18 27
Email : info@or-brun.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence (France) ORFILA (FR) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison :
Paris – Hôpital Fernand Widal : 01 40 05 48 48
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Rennes : 02 99 59 22 22

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE N° 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) aucun

R-code(s) -

Pour le texte complet des phrases R mentionnée dans cette section, voir article 16.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

Classification conformément au Règlement CE N° 1272/2008

Non dangereux(se)

2.2 Eléments d'étiquetage

Classification conformément aux Directives UE N° 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s) aucun(e)

Phrase de risque aucun(e)

Phrase(s) de sécurité

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S49 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.

Classification conformément au Règlement CE N° 1272/2008

Non dangereux(se)

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers

Un nuage de poussière peut s'enflammer brusquement au contact d'une flamme ou d'électricité statique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom Chimique	No.-EINECS	No.-CAS	% en poids	Classification	EU – GHS Substance Classification	N° REACH
Soufre	231-722-6	7704-34-9	80 - 90	Xi ; R38	Skin Irrit 2 (H315)	01-2119487295-27
Sodium hydroxide	215-185-5	1310-73-2	1 - 5	C ; R35	Skin Corr. 1A (H314)	Donnée non disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir article 16.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse.
Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier Risque de formation de mélanges explosifs avec de l'air.
La combustion dégage des dérivés soufrés (SOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme européenne 143).

En cas de feu important :
Appareil de protection respiratoire isolant à air comprimé en circuit fermé (EN 145).

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Eviter toute formation de poussière.
S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver à une température ne dépassant pas 40 °C.

7.3 Utilisation(s) final(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Nom chimique	EU	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Soufre	10 mg/m ³				
Sodium hydroxide		STEL : 2 mg/m ³	TWA : 2 mg/m ³	STEL : 2 mg/m ³	

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Sodium hydroxide		Ceilling : 2 mg/m ³		STEL : 2 mg/m ³ Ceilling : 2 mg/m ³	Ceilling : 2 mg/m ³

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Sodium hydroxide	STEL : 4 mg/m ³ TWA : 2 mg/m ³	STEL : 2 mg/m ³ TWA : 2 mg/m ³	NDSch : 1 mg/m ³ TWA : 0,5 mg/m ³	Ceilling : 2 mg/m ³	STEL : 2 mg/m ³

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Equipement de protection individuelle :

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains Gants de protection.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Contrôle d'exposition liée à la Protection de l'environnement Pas d'information disponible.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

Aspect Marron
Etat physique Solide
Granulés à disperser dans l'eau.
Odeur Légèrement soufrée.

<u>Propriétés</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques / Méthode</u>
pH	10	Report DL 06-076
Point de fusion / point de congélation	Pas d'information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible	
Point éclair	Pas d'information disponible	
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas facilement inflammable	CE A. 10
Energie minimale d'ignition	158 < MIE < 225 mJ	Aucune à notre connaissance
Masse volumique apparente	700 à 850 Kg/m ³	Aucune à notre connaissance
Hydrosolubilité	0,063 mg/l (a.i.)	
Solubilité	Pas d'information disponible	
Coefficient de partage n-octanol / eau	Pas d'information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	241 °C	CE A. 16
Température de décomposition	Pas d'information disponible	
Viscosité	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Non comburant (Report DL 06-076)	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	Report DL 06-076

9.2 Autres informations

Teneur en COV Pas d'information disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible

10.4 Conditions à éviter

Eviter la formation de poussière.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants puissants.
Bases fortes.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion dégage des dérivés soufrés (SOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation	Non applicable (Formulation WG).
Contact avec les yeux	Pas d'irritation des yeux.
Contact avec la peau	Pas d'irritation de la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 oral	> 5000 mg/Kg (rat).
DL50 dermal	> 2000 mg/Kg (lapin).
CL50 par inhalation	> 1.35 mg/L (rat).

Toxicité chronique

Corrosion / irritation cutanée	Pas d'information disponible.
Sensibilisation	N'a pas d'effet sensibilisant.
Toxicité à dose répétée	NOAEL : (90d / rat / dermal) : 1000 mg/Kg bw/day.
Effets cancérogènes	Non : (EFSA scientific report 2008/221).
Effets mutagènes	Non : (EFSA scientific report 2008/221).
Toxicité pour la reproduction	Non : (EFSA scientific report 2008/221).
Toxicité spécifique pour certains Organes cibles (exposition unique)	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains Organes cibles (exposition répétée)	Pas d'information disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

CE50 / 72h / algues =	0,063 mg/l (a.i.)
CL50 / 48h / daphnie =	0,063 mg/l (a.i.)
CL50 / 96h / poisson =	0,063 mg/l (a.i.)

12.2 Persistance et dégradabilité

DT50 sol (Lab) : 90 jours (proposed).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non. (EFSA scientific report 2008/221)

12.4 Mobilité dans le sol



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

1,95 ml/g (a.i.)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PTB).
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante, ni très bioaccumulable ni toxique (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer les emballages vides via les déchetteries.
N° de déchet suivant le CED	020108 – Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 N° ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IMDG / IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IATA / ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

14.6 Dispositions spéciales

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlementation / législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementation ICPE	Rubrique 1523 C2
Homologation N°	2060192
Délai de ré-entrée	<p>Selon l'avis émis par la Commission d'étude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, es délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation.- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.- Préparation comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R36, R41, R38, R34, R35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R42, R43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

- Respecter es instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Inventaires internationaux

TSCA	Conforme
EINECS / ELINCS	Conforme
DSL / NDSL	Conforme
PICCS	Conforme
ENCS	Conforme
La Chine	Conforme
AICS	Conforme
KECL	Conforme

Légende :

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b).

EINECS / ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes / Liste européenne des substances chimiques notifiées.

DSL / NDSL – Liste canadienne des substances domestiques / Liste canadienne des substances non domestiques.

PICCS – Inventaire philippin des substances et produits chimiques.

ENCS – Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles.

IECSC – Inventaire chinois des substances chimiques existantes.

AICS – Inventaire australien des substances chimiques.

KECL – Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Création le : 24 /01/2011
Date de mise à jour : 2 avril 2013
Version : 2.00

SOUFRE OR BRUN

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 :

R35 - Provoque de graves brûlures.
R38 - Irritant pour la peau.

Texte complet des phrases H citées dans les sections 2 et 3 :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 - Provoque une irritation cutanée.

Date de révision 2 avril 2013

Révision

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Clause de non-responsabilité :

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de la publication.

Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec ce produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la fiche de données de sécurité